

SC Pierre Impact (FR0014009XS9)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : AUTRE FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier constitué sous la forme d'une société civile à capital variable
- Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sous réserve d'une dissolution anticipée ou d'une prorogation dans les conditions prévues dans les Statuts et dans le Document d'Information.
- Dénomination sociale : SC Pierre Impact
- Gérant : BNP Paribas Real Estate Investment Management France

OBJECTIF DE GESTION DE LA SC

La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier détenu de manière directe ou indirecte (titres de FIA tels que SCPI, OPC, OPPCI, SICAV, etc.) ou encore clubs deal. La SC s'exposera également à des instruments financiers dont les actifs sous-jacents pourront être liés à de l'immobilier.

Les actifs immobiliers du portefeuille sont diversifiés, tous secteurs confondus.

Le portefeuille de Pierre Impact est investi majoritairement en France mais également dans d'autres pays européens membres de l'OCDE.

La SC adoptera une stratégie d'impact social sur a minima 50% de son allocation, ainsi qu'une démarche environnementale.

INVESTISSEMENTS

Poche immobilière (directe et indirecte) : entre 70% et 90%

- Immeubles ou droits réels (crédit-bail, nue-propriété, usufruit, bail à construction...) détenus par le Fonds au travers de ses filiales, et
- Des titres de FIA français ou étrangers (SCPI, OPC, OPPCI, SICAV...) investissant directement ou indirectement en immobilier ainsi qu'au travers de participations dans des opérations de type « club deals ».

Poche Financière : entre 2,5% et 10%, investie en OPCVM/FIA investis en actions et/ou obligations. L'ensemble de ces actifs pourra être lié à de l'immobilier.

Poche de Liquidité : entre 2,5% et 10%, investie en montants à vue ou investis dans des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, ainsi que dans des titres souverains tels que des obligations émises ou garanties par un Etat appartenant à l'Europe, directement ou via des OPCVM monétaires.

Poche Solidaire : entre 5% et 10% allouée à une (ou plusieurs) entreprise(s) ou association(s) solidaire(s).

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu

- Périodicité de la valeur liquidative : la valeur liquidative des Parts de la SC Pierre Impact sera calculée bimensuellement, sur la base des comptes arrêtés le 15 et le dernier jour ouvré du mois à 18h (heure de Paris). Si ce jour est férié, le calcul de la valeur liquidative est reporté au premier jour ouvré précédent.
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SC

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SC :
 - Frais récurrents : 2,10% HT maximum de l'actif brut
 - Frais non récurrents : se reporter au document d'information des investisseurs de la SC
 - Frais de gestion indirects : frais supportés par la Société relatifs aux investissements immobiliers et financiers réalisés indirectement, notamment à travers des titres de sociétés pouvant être gérés par la Société de Gestion ou une société de gestion tierce

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

La SC investit principalement dans des FIA tels que SCPI, OPCV..., des clubs deal ou dans tout type d'actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SC sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

Risque lié à des investissements dans des actifs immobiliers : Les actifs immobiliers sont peu liquides. En période de tension sur les marchés immobiliers, la cession rapide d'un actif immobilier peut entraîner une perte de valeur.

L'ensemble des risques identifiés pour cette SC sont listés dans les Caractéristiques Détaillées.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Les parts du Fonds sont exclusivement réservées aux « Personnes Eligibles » telles que définies à l'article 6 des Statuts de la SC.

Le Fonds n'émettra ni ne donnera effet à aucun transfert de parts à un investisseur qui n'est pas une Personne Eligible.

Constituent des personnes « Personnes Non Eligibles » toutes les personnes qui seraient qualifiées d'*Us Persons* comme définies à l'article 1.2.2 des Caractéristiques Détaillées.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SC Pierre Impact ne pourra excéder 50% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SC Pierre Impact ne peut excéder 50% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SC Pierre Impact est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de l'unité de compte SC Pierre Impact sont disponibles sur simple demande auprès de BNP Paribas Real Estate Investment Management France.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SC peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Pierre Impact est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE | SA au capital social de 4 309 200 euros / 300 794 278 R.C.S. Nanterre / 50 cours de l'île Seguin, 92400 Boulogne-Billancourt / Organisme de contrôle : Autorité des Marchés Financiers (AMF) – 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 / www.reim.bnpparibas.fr

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SCI Silver Avenir (FR0013526100)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : AUTRE FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier constitué sous la forme d'une société civile immobilière à capital variable
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 30/06/2020
- Capital maximum autorisé : 2 000 000 000 €
- Dénomination sociale : Silver Avenir
- Gérant : Federal Finance Gestion

OBJECTIF DE GESTION DE LA SCI

La Société a pour objet, pour elle-même ou en participation avec des tiers, tant en France qu'à l'étranger :

- de permettre le maintien à domicile de seniors ayant besoin de compléments de ressources pour financer leur retraite et/ou leur dépendance (dont l'aménagement de leur logement), par l'acquisition et la gestion de leurs biens immobiliers. Ces biens immobiliers pourront être acquis notamment en pleine propriété avec réserve du droit d'usage et d'habitation au profit des seniors ou en nue-propriété ;
- la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation principalement immobilière susceptible d'être composé à la fois (i) d'immeubles, (ii) de droits immobiliers, (iii) de valeurs mobilières, (iv) de titres de sociétés immobilières et (v) d'instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière. Les actifs visés au (i), au (ii) et au (iv) ci-dessus sont désignés ensemble les "Actifs Immobiliers" ;
- le tout directement ou indirectement, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de prise de participation par location ou autrement ;
- la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières nécessaires à la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement titres et obligations répondant aux conditions de l'article R. 131-3 alinéas 2 et 3 du Code des assurances (les "Actifs Financiers") ;
- et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet civil de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, pourvu que les actifs de la Société respectent les conditions d'éligibilité en unités de comptes de l'article R. 131-3 du Code des assurances

INVESTISSEMENTS

- Immobiliers acquis en pleine-propriété avec droit d'usage et d'habitation ou Nue-propriété viagère à titre principal (cible 70%)
- Liquidités et valeurs mobilières à titre secondaire (cible 30%)

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : bi-mensuelle (calculée le 1er et le 15 de chaque mois (chacune une "Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative"), sur la base des comptes intermédiaires arrêtés le jour précédent. Si le 1er ou le 15 est un jour férié, le calcul de la Valeur Liquidative est reporté au premier Jour Ouvré suivant.)
- Préavis de 1 jour sur les souscriptions/rachats.
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SCI

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais sur la SCI (la valeur liquidative de la SCI inclut la totalité de ces frais)
 - Frais de gestion : 1,60% HT de la valeur dans l'actif net réévalué de la SCI
 - Commission de mouvement : 1,5% HT de la valeur d'acquisition, 3% HT de la valeur de revente
 - Coûts transactions : 1,20% lissé sur 8 ans (commission de mouvement 1,10% + commission d'agence 3,5% + commission de notaire 5,02% = 9,62% (correspond à 1,20% lissé sur 8 ans)
 - Autres frais 0,82% (frais dépositaire, CAC, frais d'expertise des biens, d'assurance, de gestion des biens, provisions pour travaux, ...)

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

La SCI investit principalement dans différents actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SCI sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Tous souscripteurs. Cette SCI est plus particulièrement destinée à servir de support de contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unité de compte. L'investisseur qui souscrit à cette SCI souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SCI dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SCI.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SCI Silver Avenir ne pourra excéder 30% de l'encours total d'un contrat.
- L'investissement sur l'unité de compte SCI Silver Avenir ne peut excéder 30% du montant du versement programmé.
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SCI Silver Avenir est au maximum égal à 10 000 € par contrat, ce montant peut être amené à évoluer dans le temps.

Les statuts et caractéristiques principales de l'unité de compte SCI Silver Avenir sont disponibles sur simple demande auprès de Fédéral Finance Gestion.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SCI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Silver Avenir est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile immobilière à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

L'attention de l'Investisseur est également attirée sur le fait que la SCI Silver Avenir est détenue majoritairement par Suravenir ce qui pourrait être source de conflits d'intérêts.

FEFERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON // Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 // TVA : FR 87 378 135 610

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SC Novaxia R (FR0014002KE1)

PART A

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Société Civile à capital variable répondant à la qualification d'Autre FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 03/03/2021
- Capital maximum autorisé : 2 000 000 000 €
- Dénomination sociale : NOVAXIA R
- Gérant : Novaxia Investissement

OBJECTIF DE GESTION DE LA SC

L'objectif de la Société est de disposer d'un portefeuille immobilier diversifié et investi majoritairement dans des actifs et projets immobiliers participant à une dynamique de renouvellement urbain responsable et solidaire, situés principalement en France et en Europe, et offrant des perspectives de rendement et de valorisation sur la durée de placement recommandée, conformément aux principes énoncés à l'article 4 « Politique de Gestion de la Société » du Document d'information (les « Actifs Immobiliers »). La Société vise également à assurer un objectif extra-financier en cohérence avec le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

INVESTISSEMENTS

La stratégie d'investissement de la Société vise à constituer un portefeuille à vocation immobilière, situé en France ou dans les pays de l'OCDE, essentiellement composé d'actifs immobiliers détenus en direct par la Société, de parts ou actions de FIA immobiliers et en particulier de parts de SCPI, de titres de sociétés immobilières ou de parts, actions ou droits de véhicules d'investissement immobilier de droit étranger, et dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont susceptibles d'être améliorées durant la phase de gestion.

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (établie le vendredi de chaque semaine (la « Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative »), qu'il soit un Jour Ouvré ou non. Elle est diffusée le lundi suivant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative.
- Toute opération ayant pour date d'effet le jeudi au plus tard s'effectuera sur la base de la valorisation hebdomadaire du vendredi. Dans l'hypothèse où le jeudi est férié, la date d'effet sera le jour ouvré précédent
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SC

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (1% acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SC
 - Frais récurrents (TTC – taux maximum) :
 - Frais de gestion : 1,92%
 - Frais de fonctionnement : 0,26%
 - Frais d'acquisition : 1,8%
 - Frais de cession : 3,6%
 - Frais non récurrents : se reporter au document d'information des investisseurs de la SC
 - Frais de gestion indirects : frais supportés par la Société relatifs aux investissements immobiliers et financiers réalisés indirectement, notamment par l'intermédiaire d'une société sous-jacente

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

La SC investit principalement dans des FIA, SCPI, des OPCI ou dans tout type d'actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SC sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

La souscription des Parts A est réservée aux investisseurs ayant la qualité de sociétés et compagnies d'assurance et mutuelles souscrivant pour leur propre compte ou en représentation d'unités de compte, au sens du 2ème alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation ouverts par leurs clients.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SC Novaxia R ne pourra excéder 50% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SC Novaxia R ne peut excéder 50% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SC Novaxia R est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de la SC Novaxia R sont disponibles sur simple demande auprès de Novaxia Investissement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SC peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Novaxia R est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

NOVAXIA INVESTISSEMENT : Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 700 000 € - RCS Paris 802 346 551 - Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 14000022 en date du 08/07/2014

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SC Novaxia Vista (FR001400BUH0)
PART A
Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Société Civile à capital variable répondant à la qualification d'Autre FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier
- Durée : 99 ans
- Capital maximum autorisé : 2 000 000 000 €
- Dénomination sociale : NOVAXIA Vista
- Gérant : Novaxia Investissement

OBJECTIF DE GESTION DE LA SC

L'objectif de la Société est de proposer aux Investisseurs Autorisés d'acquérir une participation dans un portefeuille majoritairement immobilier diversifié et exposé dans des actifs et projets immobiliers participant à une dynamique de développement des sciences de la vie et des technologies d'avenir en France, Europe et dans les autres pays de l'OCDE, et offrant des perspectives de rendement et de valorisation sur la durée de placement recommandée.

La Société a pour objectif de réaliser une performance annualisée globale de 5 % (nette de frais et commissions supportés directement et indirectement par la Société) sur une durée de placement recommandée de huit (8) ans. La Société vise également à concilier cet objectif de performance avec des objectifs extra-financiers concernant 90% de l'actif net de la Société, à l'exception des poches de Liquidité et Solidaire.

INVESTISSEMENTS

La stratégie d'investissement de la Société vise à constituer un portefeuille à vocation immobilière, situé en France ou dans les pays de l'OCDE, essentiellement composé d'actifs immobiliers détenus en direct par la Société, de parts ou actions de FIA immobiliers et en particulier de parts de SCPI, de titres de sociétés immobilières ou de parts, actions ou droits de véhicules d'investissement immobilier de droit étranger, et dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont susceptibles d'être améliorées durant la phase de gestion.

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (établie le jeudi de chaque semaine (la « Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative »), qu'il soit un Jour Ouvré ou non. Elle est diffusée le lundi suivant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative.
- Toute opération ayant pour date d'effet le jeudi au plus tard s'effectuera sur la base de la valorisation hebdomadaire du jeudi. Dans l'hypothèse où le jeudi est férié, la date d'effet sera le jour ouvré précédent.
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SC

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (1% acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SC
 - Frais récurrents (TTC – taux maximum) :
 - Frais de gestion : 1,92%
 - Frais de fonctionnement : 0,35%
 - Frais d'acquisition : 3,6%
 - Frais de cession : 3,6%
 - Frais non récurrents : se reporter au document d'information des investisseurs de la SC
 - Frais de gestion indirects : frais supportés par la Société relatifs aux investissements immobiliers et financiers réalisés indirectement, notamment par l'intermédiaire d'une société sous-jacente

Pour plus d'informations sur les frais veuillez-vous référer au DIC ainsi qu'à la notice d'information de la SC Novaxia Vista.

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

La SC investit principalement dans des FIA, SCPI, des OPCI ou dans tout type d'actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SC sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

LA SC présente un risque de perte en capital. L'ensemble des risques identifiés pour cette SC sont listés dans le document d'information pour l'investisseur.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

La souscription des Parts A est réservée aux investisseurs ayant la qualité de sociétés et compagnies d'assurance et mutuelles souscrivant pour leur propre compte ou en représentation d'unités de compte, au sens du 2ème alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation ouverts par leurs clients.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SC Novaxia Vista ne pourra excéder 50% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SC Novaxia Vista ne peut excéder 50% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SC Novaxia Vista est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de la SC Novaxia Vista sont disponibles sur simple demande auprès de Novaxia Investissement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SC peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Novaxia Vista

est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

NOVAXIA INVESTISSEMENT : Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 700 000 € - RCS Paris 802 346 551 - Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 14000022 en date du 08/07/2014

SCI Perial Euro Carbone (FR0014002MX7)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : AUTRE FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier constitué sous la forme d'une société civile immobilière à capital variable
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 14 août 2020
- Capital maximum statuaire: 750 000 000 €
- Dénomination sociale : Perial euro Carbone
- Gérant : Perial Asset Management

OBJECTIF DE GESTION DE LA SCI

Proposer aux investisseurs une récurrence de revenus et une perspective de plus-value à long terme sur un patrimoine immobilier constitué principalement d'immeubles de bureaux situés en France et en zone euro, et également de parts ou actions de sociétés à vocation immobilière, cotées ou non cotées, et de tout instrument financier émis par des sociétés ayant un rapport avec l'activité immobilière. Le portefeuille sera complété d'une poche de liquidité entre 5 et 20% de l'actif net. Les stratégies d'investissement et de gestion des actifs immobiliers de ce fonds intègrent une approche ESG dite Best-in-Progress consistant à améliorer à long terme la performance des actifs immobiliers en matière d'émission de GES (Gaz à Effet de Serre). Le fonds développe ainsi une stratégie bas carbone dont l'objectif est de réduire au maximum les émissions de GES de chaque actif immobilier. Pour cela, la Société de Gestion analyse chaque actif avant acquisition selon une grille de critères ESG comprenant notamment, en plus des enjeux bas carbone : les consommations (énergie, eau), la biodiversité, l'accessibilité en transport, les services disponibles dans et autour de l'actif immobilier, les paramètres de confort et de santé de l'environnement intérieur, les engagements RSE des locataires et des prestataires intervenant sur l'actif immobilier ou encore la gestion des risques climatiques. Un bilan carbone annuel sera réalisé a minima sur les scopes 1 et 2 du patrimoine immobilier.

Le talon d'émissions de GES restant sera compensé en participant financièrement à des projets de transition énergétique respectant des critères définis par la Société de Gestion. Pour plus d'informations merci de vous référer aux Statuts.

La société pourra recourir à l'endettement dans la limite de 40 % de la valeur des actifs immobiliers.

Perial Euro Carbone a pour objectif de développer une stratégie bas carbone grâce à la définition d'actions d'optimisation, de réduction et de compensation des émissions de chaque immeuble du fonds sur les Scopes 1 et 2. Le patrimoine de PERIAL Euro Carbone sera composé d'immeubles de bureaux situés dans les principales métropoles de la zone Euro.

Les émissions restantes seront compensées via la participation financière de la SCI dans des projets de compensation carbone.

INVESTISSEMENTS

Les actifs détenus par la Société devront être répartis de la manière suivante, à l'issue d'un délai de 3 ans suivant la constitution de la Société :

- Poche immobilière directe et indirecte : entre 80 % et 95 % de l'actif net
- Poche de liquidités : entre 5 % et 20 % de l'actif net
- Poche immobilière indirecte cotée : entre 0 % et 5 % de l'actif net

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire. La Valeur Liquidative des parts de la Société sera calculée une fois par semaine (jours ouvrés), sur la base d'une situation arrêtée chaque jeudi. Si ce jour est férié, le calcul de la Valeur Liquidative est reporté au premier jour ouvré précédent (ci-après la «Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative»).
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SCI

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SCI
 - Frais récurrents (HT – taux maximum) :
 - Frais de gestion : 1,5%
 - Frais d'acquisition : 1,5%
 - Frais de cession : 2.0%
 - Frais non récurrents : se reporter au document d'information des investisseurs de la SC

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

En souscrivant des parts de SCI, l'investisseur s'expose aux principaux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : la Société n'offre aucune garantie de protection en capital, la Valeur Liquidative peut donc être inférieure au prix de souscription.

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Tout investisseur potentiel doit être conscient que les investissements sont soumis aux fluctuations normales des marchés et aux autres risques inhérents à tout investissement en valeurs mobilières. Les investissements sont également soumis aux fluctuations particulières de leurs sous-jacents immobiliers.

- **Risque d'endettement** : la Société aura recours à des emprunts à la limite de 40% de la valeur des actifs qu'elle détient. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable des emprunts. La Société comporte également un risque lié au refinancement de ses actifs à l'échéance des prêts.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants.

- **Risque immobilier** : une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts.

- **Risque de marché** : les revenus potentiels des actifs immobiliers ainsi que leur valeur et leur liquidité peuvent varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière.

- **Risque de liquidité** : la liquidité des parts de fonds immobiliers ou des actifs immobiliers détenus par la Société n'est pas garantie. Les sous-jacents détenus par la Société sont considérés comme peu liquides.

SOUSCRIPTEURS/ADHERENTS CONCERNES

Tous investisseurs souscrivant/adhérant à un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation proposant le produit en unité de compte ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement immobilier, souhaitant s'exposer à la classe d'actifs Immobilier et recherchant la performance d'un placement à long terme. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Le produit n'offre aucune protection ni de garantie en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques de US Person.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SCI Perial Euro Carbone ne pourra excéder 30% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SCI Perial Euro Carbone ne peut excéder 30% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SCI Perial Euro Carbone est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de l'unité de compte SCI Perial Euro Carbone sont disponibles sur simple demande auprès de Perial Asset Management

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SCI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte SCI Perial Euro Carbone est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile immobilière à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

PERIAL Asset Management SAS unipersonnelle | Agrément AMF du 22/07/2014 : GP-07000034 | SIREN 775 696 446 Adresse : 34 rue Guersant - 75017 Paris | Tél. : 01 56 43 11 00 | www.perial.com

SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SC Pythagore (FR0014000F47)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Société Civile à capital variable répondant à la qualification d'Autre FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 07/12/2020
- Capital maximum autorisé : 1 000 000 000 €
- Dénomination sociale : PYTHAGORE
- Gérant : Theorem

OBJECTIF DE GESTION DE LA SC

La société a pour objet l'acquisition d'un portefeuille immobilier diversifié et exposé majoritairement dans des actifs immobiliers d'entreprises (bureaux, commerces, locaux d'activités, ...) ou résidentiels (logements, résidences gérées...) ou d'actifs immobiliers de diversification (santé, hôtellerie...) situés principalement en France et dans la zone euro, offrant des perspectives de rendement et de valorisation sur un horizon d'investissement et de détention à long terme.

INVESTISSEMENTS

La stratégie d'investissement de la Société vise à constituer un portefeuille à vocation immobilière, situé en France ou dans la zone euro, essentiellement composé de titres de sociétés immobilières, notamment de club-deals immobiliers, de FIA immobiliers, de parts, actions ou droits de véhicules d'investissement immobilier de droit étranger, et à titre plus accessoire de parts ou actions d'OPCVM ayant vocation à investir ou répliquer la performance de SIIC ou dans des actions de sociétés du secteur de l'immobilier (foncières, promoteurs...) et accessoirement de secteurs connexes (constructeurs, fabricants de matériaux de construction...), ou d'immeubles détenus en direct par la Société, construits ou à construire.

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (calculée le jeudi, diffusée le 3^{ème} jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative)
- Par dérogation au document d'information des investisseurs de la SC, toute opération ayant pour date d'effet le mercredi au plus tard s'effectuera sur la base de la valorisation hebdomadaire du jeudi. Dans l'hypothèse où le mercredi est férié, la date d'effet sera le jour ouvré précédent
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SC

- Frais d'entrée : aucun
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SC
 - Frais récurrents : 1,60% TTI maximum
 - Frais non récurrents : se reporter au document d'information des investisseurs de la SC
 - Frais de gestion indirects : frais supportés par la Société relatifs aux investissements immobiliers et financiers réalisés indirectement, notamment par l'intermédiaire d'une société sous-jacente

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

La SC investit principalement dans des FIA, SCPI, des OPCI ou dans tout type d'actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SC sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Tous souscripteurs. Cette SC est plus particulièrement destinée à servir de support de contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unité de compte. L'investisseur qui souscrit à cette SC souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SC.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SC Pythagore ne pourra excéder 30% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SC Pythagore ne peut excéder 30% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SC Pythagore est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de la SC Pythagore sont disponibles sur simple demande auprès de Theorem.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SC peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Pythagore est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

THEOREIM : Siège social : 10, rue d'Uzès – 75002 Paris. Société par actions simplifiée au capital de 128 256 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 882 005 622, agréée par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille le 11 septembre 2020 sous le numéro GP-20000030.

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST.

SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SC Tangram (FR0013428349)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Société Civile à capital variable répondant à la qualification d'Autre FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 06/06/2019
- Capital maximum autorisé : 2 000 000 000 €
- Dénomination sociale : TANGRAM
- Gérant : Amundi Immobilier

OBJECTIF DE GESTION DE LA SC

La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier détenu de manière directe ou indirecte, composé notamment en parts et actions de SCPI et d'autres fonds immobiliers, et en actions de sociétés foncières cotées ou non cotées et d'immeubles. Les actifs immobiliers du portefeuille du Produit sont diversifiés, tous secteurs confondus.

Le portefeuille de Tangram est investi en France et dans les pays de l'OCDE.

INVESTISSEMENTS

A titre principal en immobilier (70% minimum)

- Immobilier collectif non coté : SCPI/OPCI
- Immobilier collectif coté : Foncières/OPCVM investissant dans le secteur immobilier
- Immeubles détenus en direct ou par l'intermédiaire de sociétés

A titre secondaire en actifs liquides (30% maximum)

- Gestion de la trésorerie courante et du fonds de remboursement

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (calculée le vendredi, diffusée le 3^{ème} jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative)
- Par dérogation aux statuts de la SC, toute opération ayant pour date d'effet le jeudi au plus tard s'effectuera sur la base de la valorisation hebdomadaire du vendredi. Dans l'hypothèse où le jeudi est férié, la date d'effet sera le jour ouvré précédent
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SC

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SC
 - Frais récurrents : 0,85% HT
 - Frais non récurrents : se reporter aux statuts de la SC
 - Frais de gestion indirects : frais supportés par la Société relatifs aux investissements immobiliers et financiers réalisés indirectement, notamment par l'intermédiaire d'une société sous-jacente

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

La SC investit principalement dans des SCPI, des OPCI ou dans tout type d'actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SC sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Tous souscripteurs. Cette SC est plus particulièrement destinée à servir de support de contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unité de compte. L'investisseur qui souscrit à cette SC souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SC.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SC Tangram ne pourra excéder 30% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SC Tangram ne peut excéder 30% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SC Tangram est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de la SC Tangram sont disponibles sur simple demande auprès de Amundi Immobilier.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SC peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Tangram est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

AMUNDI IMMOBILIER : 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 – France - Site internet : www.amundi-immobilier.com /Société Anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033.

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SCI Primonial Capimmo (QS0002005277)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Société Civile Immobilière à capital variable
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 26/07/2007
- Capital maximum autorisé : 300 000 000 €
- Dénomination sociale : Primonial CAPIMMO

GOUVERNANCE

- Société de gestion : Primonial REIM
- Commissaire aux comptes : MAZARS
- Valorisateur : BNP Paribas Fund Services
- Gestion de la poche immobilière en direct : Primonial REIM

OBJECTIF DE GESTION DE LA SCI

L'objectif de gestion de la SCI est d'atteindre, sur un horizon d'investissement de 8 ans, une performance proche de l'évolution de l'indice IPD ⁽¹⁾, pour l'immobilier de bureaux en France grâce à une acquisition sélective d'immobilier détenu majoritairement en immobilier collectif (SCPI/ OPCI).

INVESTISSEMENTS

A titre principal en immobilier (90% maximum)

- Immobilier collectif non coté : SCPI/OPCI
- Immobilier collectif coté : Foncières/OPCVM investissant dans le secteur immobilier
- Immeubles détenus en direct ou par l'intermédiaire de sociétés

A titre secondaire en OPCVM (10% minimum)

- Gestion de la trésorerie courante et du fonds de remboursement

MODE DE VALORISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS

- SCPI : valeur de réalisation
- OPCI, SCI, SICAV immobilière : valeur liquidative
- Immobilier coté et OPCVM : valeur de cotation
- Immeubles détenus en direct : valeur d'expertise

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 150 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (calculée le vendredi, diffusée le lundi)
- Revenus : capitalisés

FRAIS

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais sur la SCI (la valeur liquidative de la SCI inclut la totalité de ces frais)
 - Frais de gestion : 1,60% HT de la valeur brute réévaluée des actifs de la SCI
 - Frais de sortie : aucun
 - Frais de délégation du valorisateur : 0,04% HT maximum de la valeur brute réévaluée des actifs de la SCI
 - Frais de commissariat aux comptes : révisés annuellement (12 000 € HT en 2011)
 - Frais d'acquisition
 - Part de SCPI, SCI, OPCI, Foncières : 0,30% HT
 - Immobilier en direct et autres sociétés immobilières : 1% HT
 - Frais de gestion de la poche immobilier direct : frais réels Primonial REIM
 - Frais sur prix de vente HT
 - 0% HT sur immobilier collectif et OPCVM
 - 1% HT sur immobilier direct
 - Frais de gestion indirecte : la SCI investit dans des SCPI dont les frais de gestion sont de l'ordre de 10% des recettes locatives
- Autres frais : les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter

PROFIL DE RISQUE

La SCI investit principalement dans des SCPI ou dans tout type d'actifs immobiliers.

Par conséquent, la performance de la SCI sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Tous souscripteurs. Cette SCI est plus particulièrement destinée à servir de support de contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unité de compte. L'investisseur qui souscrit à cette SCI souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SCI dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SCI.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SCI Primonial Capimmo ne pourra excéder 50% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SCI Primonial Capimmo ne peut excéder 50% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SCI Primonial Capimmo est au maximum égal à 50 000 € par contrat

(1) Les indices IPD (Investment Property Databank) mesurent la performance des investissements immobiliers directs.

Les statuts et caractéristiques principales de la SCI Primonial Capimmo sont disponibles sur Internet (www.primonialservices.com) ou sur simple demande auprès de Primonial REIM.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SCI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Primonial CAPIMMO est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

PRIMONIAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT : Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Siège : 36 rue de Naples 75008 Paris. Enregistrée sous le numéro 531 231 124 RCS Paris. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le numéro GP 11 000043.

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SCI Territoires Avenir (FR001400A217)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : AUTRE FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier constitué sous la forme d'une société civile immobilière à capital variable
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le
- Capital maximum autorisé : 2 000 000 000 €
- Dénomination sociale : Territoires Avenir
- Gérant : Arkéa Real Estate Investment Management

GOUVERNANCE

- Société de gestion : Arkea Real Estate Investment Management
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Commissaire aux comptes : Cabinet Mazars
- Centralisateur des ordres : La Société de Gestion assume le rôle de centralisateur

OBJECTIF DE GESTION DE LA SCI

La Société a pour objectif de proposer aux investisseurs une perspective de plus-value à long terme sur un patrimoine immobilier constitué d'établissements de santé, écoles, résidences senior et étudiantes, crèches, bureaux, coworking, coliving, logistique, commerces de centre-ville situés en France et en Europe, et également de parts ou actions de sociétés à vocation immobilière, cotées ou non cotées, et de tout instrument financier émis par des sociétés ayant un rapport avec l'activité immobilière. Le portefeuille sera complété d'une poche financière et d'actifs liquides de 10 % minimum.

La stratégie d'investissement et de gestion des actifs immobiliers de ce fonds intègre une approche ESG dite « Best-in-Progress » consistant à améliorer à long terme la performance extra financière des actifs immobiliers.

INVESTISSEMENTS

Les actifs détenus par la Société devront être répartis de la manière suivante, à l'issue d'un délai de 3 ans suivant la constitution de la Société :

- Poche immobilière directe et indirecte non cotée : entre 70 % et 95 % de l'actif net
- Poche de liquidités : entre 5 % et 20 % de l'actif net
- Poche immobilière indirecte cotée : entre 0 % et 10 % de l'actif net

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : La Valeur Liquidative des parts de la Société sera calculée chaque jeudi sur la base d'une situation arrêtée le mercredi précédent. Si ce jour est férié, le calcul de la Valeur

Liquidative est reporté au premier jour ouvré suivant (ci-après la « Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative »).

- La Valeur Liquidative des parts sera mise à la disposition des souscripteurs en UC au plus tard trois (3) jours ouvrés suivant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative par tout moyen.
- Préavis de 1 jour sur les souscriptions/rachats.
- Revenus : capitalisés

FRAIS LIES A LA SCI

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais sur la SCI (la valeur liquidative de la SCI inclut la totalité de ces frais)
 - Frais récurrents
 - Frais de gestion : 1,60% HT de la valeur de l'actif brut
 - Commission d'acquisition : 1% HT de la valeur d'acquisition Hors Droits
 - Commission de cession : 1% HT de la valeur de cession Hors Droits

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

En souscrivant des parts de la Société, l'investisseur s'expose aux principaux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : la Société n'offre aucune garantie de protection en capital, la Valeur Liquidative peut donc être inférieure au prix de souscription. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Tout investisseur potentiel doit être conscient que les investissements sont soumis aux fluctuations normales des marchés et aux autres risques inhérents à tout investissement en valeurs mobilières. Les investissements sont également soumis aux fluctuations particulières de leurs sous-jacents immobiliers.
- **Risque d'endettement** : la Société aura recours à des emprunts dans la limite de 40% de la valeur des actifs qu'elle détient. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable des emprunts. La Société comporte également un risque lié au refinancement de ses actifs à l'échéance des prêts.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants
- **Risque immobilier** : une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Société.
- **Risque de marché** : les revenus potentiels des actifs immobiliers ainsi que leur valeur et leur liquidité peuvent varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière.
- **Risque de liquidité** : la liquidité des parts de fonds immobiliers ou des actifs immobiliers détenus par la Société n'est pas garantie. Les sous-jacents détenus par la Société sont considérés comme peu liquides.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Cette SCI est plus particulièrement destinée à servir de support d'investissement de contrats d'assurance-vie et de capitalisation de type multisupport. L'investisseur qui souscrit à l'unité de compte SCI Territoires Avenir souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette unité de compte dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à plus de 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est

également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SCI.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SCI Territoires Avenir ne pourra excéder 50% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SCI Territoires Avenir ne peut excéder 50% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SCI Territoires Avenir est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de l'unité de compte SCI Territoires Avenir sont disponibles sur simple demande auprès de Arkea REIM ou sur le site <https://www.arkea-reim.com>

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SCI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte Territoires Avenir est accessible uniquement en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile immobilière à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréé par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

La société de gestion est une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'unité de compte pourra être commercialisée par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

ARKEA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT est une société par actions simplifiée au capital social de 1 000 000 euros. Siège social : 72, rue Pierre Charron - 75008 PARIS. Immatriculation au RCS, numéro 894 009 687 R.C.S. Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-20228 le 23 mars 2022.

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

LFP Multimmo part Philosophale 2 (OP1210807758)

Annexe complémentaire de présentation du support

CARACTERISTIQUES

- Forme juridique : Société Civile de Portefeuille immobilière à capital variable
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement en octobre 2004
- Capital maximum autorisé : 1 000 000 000 €
- Dénomination sociale : LFP Multimmo
- Type de part : A (dénomination commerciale : Philosophale 2)
- Société de gestion : La Française Real Estate Managers

OBJECTIF DE GESTION DE LA SCP

La constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise, susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière, et plus particulièrement de parts de sociétés civiles de placement immobilier. Dans l'attente de leur investissement, les disponibilités seront placées notamment dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières monétaires ou équivalents.

INVESTISSEMENTS

Support composé majoritairement de parts de sociétés civiles de placement immobilier, dont les principales sont la SCPI Sélectinvest 1 et la SCPI LFP Pierre, et éventuellement d'autres catégories d'actifs (immeubles, valeurs mobilières).

MODE DE VALORISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS

- SCPI : valeur de retrait
- OPCVM immobilier : valeur liquidative
- Immobilier coté : valeur de cotation
- Immeubles acquis en direct : valeur d'expertise

PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (calculée le vendredi, diffusée le lundi)
- Revenus : capitalisés

FACULTE DE PROVISION

Le gérant se réserve la possibilité de constituer une provision pour dépréciation ainsi qu'une provision pour risque d'exigibilité. Il sera tenu compte de ces provisions pour le calcul de la valeur liquidative hebdomadaire de la SCP.

FRAIS LIES A LA SCP

- Frais d'entrée : 1,00% maximum de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : aucun
- Frais inclus dans la valeur liquidative de la SCP
 - Frais récurrents : 1,076% TTC maximum par an de l'actif brut de la SCP
 - Frais non récurrents : se reporter aux statuts de la SCP
 - Frais de gestion indirects : la SCP investit dans des SCPI dont les frais de gestion sont de l'ordre de 10% HT des recettes annuelles HT (produits locatif bruts et financiers nets). Les frais de gestion des sociétés immobilières autres que les SCPI seront au plus équivalents à ceux des SCPI

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

PROFIL DE RISQUE

LFP Multimmo part Philosophale 2 est principalement investie dans des SCPI sélectionnées par le gérant et choisies en priorité parmi les SCPI gérées par la Française AM. **Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.**

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Tous souscripteurs. Cette SCP est plus particulièrement destinée à servir de support de contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unité de compte. L'investisseur qui souscrit à cette SCP souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SCP.

LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte LFP Multimmo part Philosophale 2 ne pourra excéder 50% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte LFP Multimmo part Philosophale 2 ne peut excéder 50% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte LFP Multimmo part Philosophale 2 est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de LFP Multimmo part Philosophale 2 sont disponibles sur Internet (www.lafrancaiseam.com) ou sur simple demande : La Française AM Finance Services - Service relations clientèle.

Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. La valeur d'un investissement en SCP peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés.

LA FRANCAISE AM : 173, boulevard Hausmann – 75008 PARIS. Société par actions simplifiée au capital de 1 220 384 €. SIREN 399 922 699 RCS PARIS. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07000038 du 26/06/2007.

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).